

Service Restauration Scolaire et Périscolaire - PLANNING DE RESERVATION MENSUEL

Identité de l'enfant

Nom/Prénom : .....

Ecole :  Maternelle  Verdun Classe : ..... Enseignant(e) : .....

A rendre à l'accueil du service scolaire, à l'accueil de la Mairie ou par mail : scolaireanimation@donchery.fr (Article 4.2.1 du règlement intérieur)

MOIS DE MAI 2024

JOUR		Périscolaire Matin	Périscolaire Avant Repas	Cantine	Périscolaire Après repas	Périscolaire Soir
Lundi	6-mai					
Mardi	7-mai					
<b>Jeudi</b>	<b>9-mai</b>	<b>FERIE</b>				
<b>Vendredi</b>	<b>10-mai</b>	<b>PONT</b>				
Lundi	13-mai					
Mardi	14-mai					
Jeudi	16-mai					
Vendredi	17-mai					
<b>Lundi</b>	<b>20-mai</b>	<b>FERIE</b>				
Mardi	21-mai					
Jeudi	23-mai					
Vendredi	24-mai					
Lundi	27-mai					
Mardi	28-mai					
Jeudi	30-mai					
Vendredi	31-mai					
Total général par colonne						

**Nota :**

La remise du planning vaut acceptation du règlement intérieur, disponible à l'accueil de la Mairie, à l'accueil du service scolaire ou téléchargeable sur les applications (CITYKOMI de DONCHERY) ou (ONE de L'ECOLE)  
 Il convient de mettre une croix dans la case correspondante pour indiquer la présence de l'enfant.  
 Toutes les cases cochées sont facturées (Article 5.3 du règlement intérieur).  
 Aucune modification possible pendant la période de réservation choisie (Article 4.2.1 du règlement intérieur).

**Le planning sera pris en compte uniquement si celui est accompagné du règlement** (Article 5.3 du règlement intérieur)

En Numéraire  En Chèque : N° .....

	Nombre et tarif	Total	Date : ..... Signature des parents ou Représentant légal:
<b>Cantine :</b>	x 5 € =		
<b>Périscolaire matin</b> si QF* > ou égal à 630 :	x 2 € =		
<b>Périscolaire midi</b> si QF* > ou égal à 630 :	x 1 € =		
<b>Périscolaire soir</b> si QF* > ou égal à 630 :	x 3,50 € =		
<b>Périscolaire matin</b> si QF* < 630 :	x 1,80 € =		
<b>Périscolaire midi</b> si QF* < 630 :	x 0,90 € =		
<b>Périscolaire soir</b> si QF* < 630 :	x 3,30 € =		
<b>Total du règlement du mois de Mai 2024</b>			

Document à remettre impérativement pour le :

**Vendredi 19 avril 2024**

Attention : Tout planning rendu après cette date engendra l'application du tarif E (tarif exceptionnel).

Annotation (situation de déduction) - (Article 5.4 du règlement intérieur) :